

Faire un bon commentaire d arrêt

Par **Marianne548**, le **13/03/2018** à **22:51**

Bonjour à tous et à toutes. Je me présente brièvement et je remercie par avance ceux qui me répondront. je suis étudiante en deuxième année de droit à l université d angers et après une première année correcte avec 11 de moyenne. Je rencontre pas mal de difficultés cette année et notamment avec l exercice du commentaire d arrêt. En effet j ai essentiellement obtenu ma L1 grâce à l exercice de la dissertation qui était toujours proposée lors des partiels pour les matières à TD et que j ai toujours trouvé plus simple car en général il suffit d avoir compris le cours. Mais j ai énormément de mal avec le commentaire d arrêt, je n ai jamais dépassé 10/20 ce qui m agace un peu parce je passe beaucoup de temps dessus en général 3-4 jours et quand j ai la moyenne c est toujours juste. Alors ce n est pas tant au niveau de la méthodologie que j ai un problème mais plutôt au niveau de l objectif, pourquoi on commente ? Quelles sont les questions auxquelles on doit répondre ? Et je ne parle pas d e la problématique mais dans le commentaire en lui même Quand je regarde sur internet on me parle de valeur, portée et sens mais j y comprend rien et quand je demande à mes charges de td c est pas mieux. Enfaite je voudrais surtout savoir s il ya des points, des questions implicites, un raisonnement à adopter enfin quelque chose qui montre qu on commente quoi

. Je me permets aussi de mettre ma méthode travail peut-être qu'une c'est le problème. En général avant de commencer l arrêt je revois la partie du cours histoire de savoir de quoi on parle. Ensuite vue que nos charges de td nous donne toujours des fiches de jurisprudence à faire, j en fais 2-3 sur le même thème et enfin j attaque l arrêt. Je fais la fiche de jurisprudence je met d un côté l es argument du pourvoi/cour d appel et de l autre côté le raisonnement de la Cour de cassation. Ensuite j essaie d en dégager le problème de droit qui si j ai bien compris doit être la question à laquelle doit répondre la cour de cassation. En générale c'est au niveau de la problématique que je stagne parce j ai du mal à faire un plan du coup je vais voir ce qu'en dit la doctrine. Et je l avoue j ai pris la mauvaise habitude d aller voir des exemples de plan sur internet. Au niveau de la jurisprudence je dois avouer que je me base toujours sur ce qu'en dit l'an doctrine, je ne sais pas faire de recherche à ce niveau là, je me perds toujours sur dalloz ou autre. Voilà je remercie ceux qui me répondront